

Les démarches 'd'évaluation participative' : pour une évolution partagée des pratiques !

Certains réseaux d'AMAP se sont déjà dotés de démarches d'évaluation participative (Système Participatif de Garantie en PACA et en Rhône-Alpes), d'autres les construisent (Démarche Participative de Progrès en Île de France, PSG en Picardie). Lors d'un premier séminaire à Avignon en juin 2014, une présentation de la démarche menée en PACA avait permis d'ouvrir de nombreuses discussions. Nous avons poursuivi le travail à partir du SPG développé par le Réseau Alliance PEC Rhône-alpes.



FOCUS : le Système Participatif de Garantie (SPG) Alliance PEC Rhône-Alpes

~Présentation par Joséphine Garcia – salariée d'Alliance PEC Rhône Alpes
Magali Jacques – salariée MIRAMAP, Lucie Amieux – stagiaire MIRAMAP~

Depuis 2010, un **Système Participatif de Garantie**, comme 'démarche d'évaluation participative', a été conçu par le réseau Alliance PEC Rhône-Alpes pour permettre d'accompagner le respect de la charte des AMAP. La raison d'être du SPG en Rhône Alpes est **d'accompagner le respect de l'éthique des AMAP**, en développant la transparence, la confiance, la discussion et les échanges entre Amapiens et paysans en AMAP.

Par l'établissement de 'contrats d'objectifs', la démarche SPG sert à **identifier des leviers d'action** aux difficultés rencontrées par le partenariat AMAP.

Cette démarche s'organise en quatre étapes :

1. **Prise de contact et récolte des premières informations** avec le paysan qui accueille la visite pour collecter des données générales sur sa ferme, ses motivations.
2. **Constitution d'un collectif éphémère** (bénévoles de l'AMAP, un paysan extérieur pour un appui «technique», un membre du réseau)
3. **Visites participatives et rédaction d'un contrat d'objectifs** - sur la ferme du paysan avec le collectif éphémère et conduites par l'animateur du réseau : temps d'échanges sur la situation de la ferme et ses pratiques agricoles, économiques, sociales et environnementales, pour aboutir à la rédaction d'un contrat d'objectifs afin de dégager des points d'amélioration.
4. **Suivi et accompagnement dans le temps** : Une commission, la commission agricole et éthique (CAGETTE), assure le suivi et l'amélioration de la mise en place du SPG. Elle fait le bilan des visites.

~ Questionnements ayant nourri l'échange collectif ~

- Tout en respectant les particularités et projets de chacun, quelle méthodologie de diffusion/ transfert de savoirs et savoirs faire en matière de SPG peut-on/veut-on construire au niveau interrégional ?
- Pour les réseaux ne souhaitant pas développer d'évaluation participative de type SPG, ou s'il n'y a pas de réseau d'AMAP sur un territoire, sur quoi poursuivre le travail commun et quelles sont les mutualisations envisageables pour 2015 ?

~ Propositions d'orientations interrégionales ~

QUOI ?

- ⇒ Développer les échanges autour des SPG/SGP entre réseaux 'essaimage des différentes méthodes d'évaluations participatives'
- ⇒ Développer d'autres formes d'évaluations participatives

COMMENT ? Des outils et espaces d'échanges !

- ⇒ création d'outils pour mieux connaître les SPG/SGP (publication, article, une page sur le site du MIRAMAP)
- ⇒ Développer l'expérimentation de visites ou participer à des visites dans d'autres réseaux

AVEC QUI et QUELLE METHODOLOGIE ?

- ⇒ Structurer le travail de coopération au niveau interrégional sur 'les évaluations participatives' : identifier 1 référent par réseau comme interlocuteur, constituer un groupe interrégional avec les référents pour formaliser, écrire les grands principes